

2 postes d'Inspecteurs fabricants de médicaments (F/H)

Descriptif du poste

Finalité du poste

En tant qu'**inspecteur/trice des établissements de fabrication de médicaments**, vous êtes principalement en charge des inspections d'établissements de fabrication de produits finis pharmaceutiques relevant de la responsabilité de l'ANSM.

Activités principales

Inspecter :

- Réaliser des missions d'inspection d'établissements de fabrication de médicaments sur site (en France et à l'étranger) pour évaluer la conformité des pratiques des opérateurs selon les référentiels.
- Rédiger les rapports d'inspection dans les délais impartis et formuler un avis sur la conformité des opérateurs,
- Participer à l'élaboration des éventuelles suites à donner à l'inspection (ex. : injonction, décision de police sanitaire, sanctions financières)
- **Contribuer au suivi des établissements** en assurant l'évaluation technique dans le cadre des demandes d'ouverture et de modification,

Participer :

- à l'élaboration de synthèses d'inspections sur des thématiques ciblées
- à l'évolution des référentiels d'inspection, aux documents relevant de son champ de compétence et à l'harmonisation des pratiques d'inspection

Activités secondaires

- Représenter l'ANSM lors de réunions nationales et internationales,
- Contribuer à des missions d'expertise pour des institutions partenaires.
- Contribuer à l'amélioration continue des outils et processus d'inspection, en lien avec les évolutions réglementaires et technologiques.

Profil recherché

Formation / Diplôme

Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie ou formation scientifique (bac +5 minimum, Ingénieur ou diplômé d'un troisième cycle spécialisé en management de la qualité, galénique)

Expérience professionnelle requise

Expérience professionnelle directe d'au moins 5 ans sur un site de production et/ou de contrôle de médicaments et/ou indirecte, par exemple, dans le cadre d'audits de fabricants/fournisseurs.

Compétences clés recherchées

- capacités d'analyse et de synthèse,
- capacité d'organisation et de restitution (orale et écrite),
- esprit critique et rigueur,
- intégrité et sens du service public
- disponibilité, aisance relationnelle, capacités de communication,
- aptitude à travailler en équipe
- maîtrise des bonnes pratiques et connaissance des référentiels internationaux (EMA, PIC/S, ICH)
- connaissance des processus de fabrication. La connaissance des processus de fabrication stérile serait un plus.
- connaissance en gestion des risques
- maîtrise de l'anglais

Informations complémentaires

Présentation du poste

Direction : Direction de l'inspection (DI)

Contrôle des bonnes pratiques et de la conformité réglementaire des opérateurs.

Enregistrement des opérateurs et définition des cadres réglementaires.

Lutte contre les pénuries et gestion des défauts qualité de médicaments.

Pôle : Inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes (IPPLF)

Inspection des établissements de fabrication, de distribution et d'exploitation de médicaments

Instruction des demandes d'ouverture ou de modification de ces établissements.

Une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de personnes (inspecteur/trice, évaluateur/trice, fonctions support).

Intégré à la DI, qui compte environ 130 collaborateurs et agit à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles : Cheffe de pôle IPPLF ainsi que l'ensemble de l'équipe, directrice adjointe de la DI, directeur de la DI

Collaborations internes et externes : Au sein de l'ANSM, vous travaillerez en étroite collaboration avec les autres pôles de la DI et les différentes Directions médicales et métier. À l'externe, vous pourrez également interagir avec le ministère chargé de la santé, l'EMA, l'OMS, le PIC/S et d'autres services d'investigation.

Compatible télétravail : ☒ oui ☐ non

Possible selon les modalités du protocole ANSM

Conditions particulières

Déplacements fréquents en France et à l'étranger

Caractéristiques administratives

Type de contrat : Mobilité interne ou CDI (contractuel), fonctionnaire affecté (PHISP)

Déclaration publique d'intérêts conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique

Ce poste est ouvert aux seuls ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Catégorie d'emploi : CE1

Emploi repère : Inspecteur

Rattachement du poste :

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

143-147, boulevard Anatole France

93285 SAINT-DENIS CEDEX

Candidater

Adresse d'envoi des candidatures

A l'attention de Madame NIANG

rh@ansm.sante.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 25/03/2026

Référence de l'offre : AN/DI/InspecteurFabrication/022026

Référence technique :

- Cheffe de pôle IPPLF
- Directrice adjointe de l'inspection

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent

Conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique, certains agents de l'ANSM, dont la nature des fonctions le justifie, doivent télé-déclarer leurs liens d'intérêts. Cette déclaration est rendue publique dans le cadre des dispositions en vigueur et actualisée par l'agent au moins annuellement.

Les candidats à un poste ne nécessitant pas une déclaration d'intérêts publiée renseignent un formulaire papier de déclaration de leurs liens d'intérêts lors du recrutement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, les agents publics qui souhaitent, dans le cadre d'un cumul d'activités ou lors d'une cessation de fonctions, exercer une activité dans le secteur privé, doivent au préalable en informer l'ANSM.

Type de poste CDD

Catégorie : Inspection

Localisation : SAINT-DENIS